

Notation Morningstar
★★★

HMG GLOBETROTTER – Part I

juin 2018

Objectif de gestion

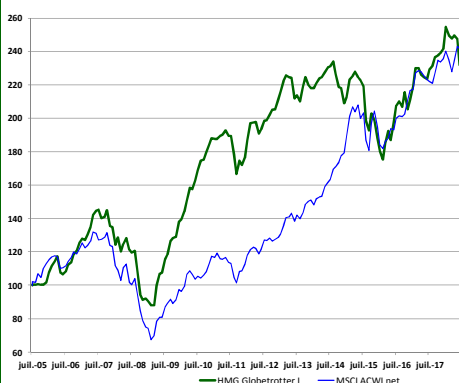
L'objectif de gestion est de battre l'indice MSCI All Countries World Index sur une période de cinq ans grâce à des investissements sur les marchés d'actions internationaux. Toutefois le FCP HMG Globetrotter n'est pas un fonds indiciel. Par conséquent il pourra arriver que sa performance s'éloigne de celle de l'indice.

Informations complémentaires : Le fonds prend positions dans des sociétés dont l'essentiel des revenus est réalisé en dehors de l'Europe. Ces sociétés sont des filiales de grandes sociétés européennes cotées à l'étranger, des sociétés de pays émergents auxquelles un accord avec un groupe européen confère un avantage concurrentiel décisif ou des sociétés européennes dont l'essentiel des revenus est réalisé dans des pays émergents.

La répartition des positions et la nature des sociétés présentes dans le portefeuille doivent permettre de conserver un profil de risque plus prudent qu'un investissement direct dans des sociétés de pays émergents.

L'indice de référence du FCP est le MSCI AC World en EUR (Source : net dans www.msci.com).

Performances



Profil de risque						
1	2	3	4	5	6	7

Performances nettes %	1 mois	2018	1 an	3 ans	10 ans	Origine
HMG Globetrotter I (EUR)	-6,3	-4,1	3,8	4,0	90,9	131,8
MSCI AC World (EUR)	-0,6	2,4	8,2	20,8	137,1	141,6

Par année civile en %	2013	2014	2015	2016	2017
HMG Globetrotter I (EUR)	3,3	-4,2	-9,8	12,0	14,5
MSCI AC World (EUR)	17,5	18,6	8,8	11,1	8,9

Statistiques de risque sur 3 ans	
Ratio de Sharpe	0,21
Volatilité HMG Globetrotter I (EUR)	10,8%
Volatilité MSCI AC World (EUR)	14,0%
Tracking Error	10,0%

La source utilisée pour les performances de l'indice MSCI AC World en EUR dividendes réinvestis est le « net » sur le site internet www.msci.com, les données relatives à la performance du FCP sont calculées par HMG FINANCE. Les performances passées indiquées ne préjugent pas des performances futures. La volatilité est calculée sur la base des performances quotidiennes. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées.

Répartition du Portefeuille

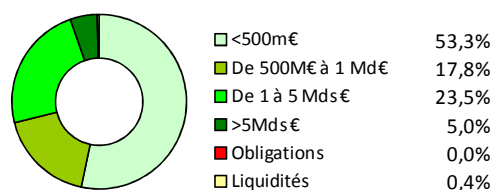
Principales lignes actions du portefeuille

MINERAL DEPOSITS	6,4%	CAMELLIA PLC	3,0%
ALLIANZ MALAYSIA	6,3%	SONAE SIERRA BRASIL	2,7%
SONATEL	6,1%	AFRICAN OXYGEN	2,6%
HANKUK GLASS IND	5,0%	TOTAL GABON	2,5%
COMGAS	4,1%	ORANGE EGYPT	2,2%

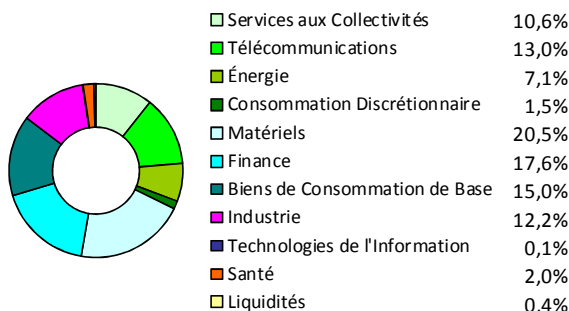
Par région d'activité



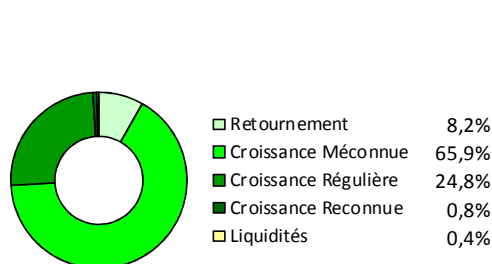
Par taille de capitalisation



Par secteur d'activité



Par concept de gestion



Document à caractère commercial. OPCVM (UCITS) présentant un risque élevé de perte en capital, nous vous recommandons de consulter le DICI pour plus d'informations



LIPPERS:

Meilleur fonds sur 3 ans et 5 ans: Actions Internationales Prix 2009, 2010, 2011 et 2012

Co-Gérants : Marc GIRAULT depuis l'origine Paul GIRAULT depuis 2009

FCP de droit français Parts de Capitalisation

Catégorie AMF Actions Internationales

Code ISIN FR0010201459

Durée de Placement Recommandée Minimum 5 ans

Valorisation Quotidienne

Lancement le 1^{er} juillet 2005

Frais de Gestion 1,25% TTC

Commission de Surperformance Si dépassement du High water mark 10% au-delà du MSCI AC World

Droits d'entrée Néant

Souscription Initiale Minimum 10 000€

Dépositaire : CACEIS Bank

Valorisateur : CACEIS Fund Administration

Commissaire aux Comptes KPMG Audit

Valeur liquidative de la part

Au 29/06/2018 2 318 389,63 €

Actif Net de l'OPCVM

Au 29/06/2018 84 578 881,77 €

HMG FINANCE

2, RUE DE LA BOURSE, 75002 PARIS - TEL : 01 44 82 70 40 - FAX : 01 42 33 02 32

AGREMENT AMF n° GP-91-17 du 18/06/1991

SOCIETE DE GESTION DE PORTEFEUILLE AU CAPITAL DE 235 533,74 € - RCS PARIS B381985654 - APE 6630Z

ORIAS n° 09050453 - Numéro de TVA intracommunautaire : FR41381985654 - hmgfinance@hmgfinance.com

ANALYSE DES PERFORMANCES DE HMG GLOBETROTTER AU 29/06/2018										
PAR PAYS			PAR SECTEUR				PAR DEVISE			
Positif	Négatif		Positif	Négatif		Positif	Négatif			
Côte d'Ivoire	0,15	Corée du Sud	-0,99	Aucun	Biens_Conso.de Base	-0,70	KES	0,004	BRL	-0,40
Pérou	0,05	Thaïlande	-0,92		Industrie	-0,60	MAD	0,001	KRW	-0,22
Liban ²	0,02	Ghana	-0,89		Finance	-1,16			ZAR	-0,20

Commentaire du mois de juin

Loin des plans sur la comète que l'époque trumpienne se prête à tirer, nous sommes restés fidèles à notre approche « bottom-up » de terrain. Début juin, nous avons effectué un voyage à Moscou sur le thème du marché de l'électricité. En effet, le gouvernement russe a lancé un vaste projet de programme d'aide aux producteurs, afin de les encourager à moderniser leur parc de centrales thermiques. Ce programme s'avère d'autant plus nécessaire que, sans investissement en modernisation, en 2026, 57% des centrales thermiques auront plus de 40 ans.

Le chiffre d'affaires des producteurs d'électricité comprend, d'une part, les ventes d'électricité et, d'autre part, les paiements perçus au titre de la mise à disposition d'une capacité de production. En temps normal (c'est-à-dire hors programme spécifique), les électriciens perçoivent, au titre de la capacité, un tarif appelé KOM. Ce tarif, de l'ordre de 130 000 roubles/MW/mois actuellement, est jugé trop faible par les producteurs pour couvrir autre chose que les frais de fonctionnement et le petit entretien.

C'est pour cela que le gouvernement avait mis en place en 2007 le programme intitulé Capacity Supply Agreement (ou CSA) dont le but était d'aider les producteurs d'électricité à financer des investissements en capacité. En effet, le marché était alors structurellement déficitaire et la Russie devait importer une partie de son électricité. Le principe était de garantir un taux de retour sur investissement de 14%. Le déficit est maintenant comblé et il y a même une surcapacité d'environ 10%.

Actuellement, l'idée est un projet semblable au CSA – le CSA 2 – qui garantisse aux producteurs d'électricité un retour sur investissement sur leurs projets de rénovation.

Nous avons donc rencontré aussi bien des sociétés de production d'électricité que divers organismes publics (ministère de l'Energie, ministère de l'Economie, opérateur du système électrique) impliqués dans ce projet. Tous ont insisté sur la nécessité de ce programme.

Le principe du CSA 2 est donc d'organiser des enchères entre les différents projets de rénovation proposés par les producteurs d'électricité. Les candidatures devront comprendre les informations suivantes : âge de l'unité, durée des travaux de modernisation, capacité installée, facteur de charge et, bien sûr, le prix moyen du MWh. Les projets seront sélectionnés en fonction de ce dernier critère afin d'assurer que le programme, en plus de rénover le parc, serve à abaisser le coût de l'électricité.

Le prix moyen du MWh affiché par les gagnants des enchères leur sera assuré pour une période de 15 ans, après quoi on retombera dans le tarif KOM.

Les enchères concerneront 4 GW de capacité à rénover par an sur la période 2022-2031. Exceptionnellement, les enchères de la fin de l'année 2018 porteront sur 12 GW, à mettre en service entre 2022 et 2024.

En plus du programme CSA 2, une hausse du KOM de 20% à l'horizon 2025 est en discussion entre Etat et électriciens afin d'assurer, qu'en dehors de tout programme exceptionnel, la rémunération de la capacité permette de faire les investissements nécessaires à l'amélioration de l'efficacité énergétique des centrales.

Si le programme de rénovation va, dans un premier temps, réduire les capacités de versement de dividendes, ces deux évolutions que nous venons de mentionner sont très positives sur le long terme en permettant, à la fois, d'améliorer l'outil industriel et la rentabilité des électriciens.

Vous pouvez consulter l'ensemble des documents réglementaires (notamment nos politiques de sélection des intermédiaires financiers et de prévention/gestion des conflits d'intérêts) sur notre site internet www.hmgfinance.com.

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.